

**Commune de Montferrier sur Lez**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL TENUE EN MAIRIE**  
**LE MARDI 21 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel le Devézou, en séance ordinaire, **le 21 Juillet 2020** à 20h30 sous la présidence de Madame Brigitte DEVOISSELLE, Maire.

Date de Convocation et d'affichage : 15 Juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 27

**Présents** : Madame Brigitte **DEVOISSELLE**, Mesdames Amélie **GIORGETTI**, Marie-Hélène **CABAS**, Béatrice **ROUCAYROL**, Valérie **GOMBERT**, Edda **LAGRIFFOL**, Sophie **RIVENQ GARRIGUE**, Marilyne **SERRES**, Michèle **TOMAS**, Sabine **TOURROLIER**, Céline **GOLLAIN**  
Messieurs Bernard **CAPO**, Alain **JAMME**, Christian **CRESPY**, Steve **CHRETIEN**, Jean-Pierre **DEPOND**, Bruno **BARASCUD**, Bruno **BAYLE**, Frédéric **GUEYDAN**, Olivier **MASSON**, Christian **RAYMOND**, Michel **BOURELLY**, Jean-Marie **PROSPERI**, Jean-Paul **BORD**

**Absent(s)** ayant donné un pouvoir :

- Monsieur Michel **BOYER** a donné un pouvoir à Monsieur Bernard **CAPO**
- Madame Véronique **JEANNIN** a donné un pouvoir à Madame Marie-Hélène **CABAS**
- Madame Myriam **GELSOMINO** a donné un pouvoir à Monsieur Jean-Marie **PROSPERI**

**Madame Michèle TOMAS est élue secrétaire de séance.**

**Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 juillet a été adopté à l'unanimité.**

Madame le Maire énonce l'ordre du jour et soumet son approbation globale au vote.

## **1 – Débat d’Orientation Budgétaire**

## **2 – Affectation de Résultat 2019**

## **3 – Taux d’Imposition 2020**

## **4 – Budget Primitif 2020**

## **5 – Subventions aux Associations**

L’ordre du jour est adopté à l’unanimité.

## 1 – D.O.B (Débat d’Orientation Budgétaire)

La Commune de Montferrier sur lez compte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 une population municipale de 3598 habitants et une population totale de 3 800 habitants.

Le Débat d’orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie de la commune

A cette occasion sont notamment définis la politique d’investissement, la stratégie financière de gestion et la politique fiscale.

### LES OBJECTIFS DU DOB

Ce débat permet au conseil municipal :

- De faire le bilan de l’exercice précédent
- De discuter des orientations budgétaires de l’exercice et des engagements notamment en matière d’investissement
- D’être informé sur l’évolution de la situation financière

### LES FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE 2019

Le budget de fonctionnement a été respecté.

Les réalisations de charges sont en deça des prévisions :

Prévu : 5 282 216 € Réalisé : 3 140 752,64 €.

Les recettes sont légèrement supérieures aux prévisions :

Prévu : 5 282 216 € Réalisé : 5 403 896,98 €

Les dépenses d’investissement s’élèvent à 1 481 661,48 € ce qui correspond au remboursement du capital des emprunts 29 003,44€, aux travaux et acquisitions.

Les recettes d’investissement s’élèvent à 929 340,39 €. Le FCTVA encaissé et la Taxe d’Aménagement sont supérieurs à nos prévisions.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère général	783 539.72	790 762.63	731 950.38	738 635,99
Personnel	1 259 081.66	1 313 185.70	1 414 304.69	1 483 669,55
Attribution de compensation	784 426.00	633 477.00	633 477.00	634 920,00
Opération d’ordre	61 752.82	78 656.25	64 492.71	91 234,33
Charges de Gestion Courante	201 704.76	182 739.44	172 856.53	185 220,85
Charges financières	10 328.15	9 285.59	8 200.76	7 071,92
Charges exceptionnelles	90.00			
<b>Total des charges de fonctionnement :</b>	<b>3 100 923.11 €</b>	<b>3 008 106.61 €</b>	<b>3 026 011.07 €</b>	<b>3 140 752,64 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2016	2017	2018	2019
Excédent de fonctionnement	2 515 516.27	2 382 069.17	2 242 473.59	1 958 282,12
Atténuation de charges	23 912.25	24 554.13	46 297.95	39 372,71
Opérations d'ordre	4 251.64			19 009,29
Produits des services	243 547.11	257 434.73	242 901.32	279 343,18
Impôts et taxes	2 521 113.21	2 571 602.87	2 653 339.12	2 740 133,31
Dotations et participations	248 296.00	318 510.24	323 007.75	281 378,66
Produits de gestion courante	183 269.25	84 334.49	76 257.30	76 645,59
Produits financiers	5.99	5.61	5.99	5,99
Produits exceptionnels	22 004.00	25 693.77	2 340.00	9 726,13
<b>Total des produits de fonctionnement :</b>	<b>5 761 915.72 €</b>	<b>5 664 205.01 €</b>	<b>5 586 623.02 €</b>	<b>5 403 896,98 €</b>

**Le résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 2 263 144,34 €.**

Ce bon résultat nous donnera des marges de manœuvre pour le budget primitif de 2020.

L'équilibre fondamental de nos finances est respecté, notre situation financière est bonne, notre épargne nette est toujours positive.

Epargne nette =

Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement – remboursement du capital des emprunts soit :

RRF = 5 403 896,98 € – 1 958 282,12 € = 3 445 614,86 €

DRF = 3 140 752,64 €

Capital Emprunt = 29 003,44 €

3 445 614,86 € – 3 140 752,64 € – 29 003,44 € = 275 858,78 €

Cette épargne nette est en diminution par rapport à 2018 de 14 404,98 € soit- 5 %.

<u>Dépenses d'investissement</u>	2016	2017	2018	2019
Déficit d'investissement reporté		278 923.44	413 624.81	475 329,83
Taxe aménagement			10 204.00	
Opérations d'ordre	4 251.64			19 009,29
T.E.L	8 000.00			
Remboursement des emprunts :	25 747.21	26 789.77	27 874.60	29 003,44
Attribution de compensation d'investissement				40 122,00
Immobilisations Incorporelles	225.00	25 000.00		
Immobilisations Corporelles	429 397.27	569 126.63	636 951.41	918 196,92
Investissements divers :	430 934.63			
<b>Total des dépenses d'investissement :</b>	<b>898 555.75 €</b>	<b>899 839.84 €</b>	<b>1 088 654.82 €</b>	<b>1 481 661,48 €</b>

<u>Recettes d'investissement</u>	2016	2017	2018	2019
Report	162 304.09			
Opération d'ordre	61 752.82	78 656.25	64 492.71	91 234,33
TVA et TLE affectation du résultat	179 968.65	365 098.78	548 832.28	762 161,06
Subvention	214 206.75	42 460.00		75 945,00
Dépôts de cautionnement	1 400.00			
<b>Total des recettes d'investissement :</b>	<b>619 632.31 €</b>	<b>486 215.03 €</b>	<b>613 324.99 €</b>	<b>929 340,39 €</b>

Soit un déficit d'investissement de 552 321,09 €.

L'excédent global de clôture pour 2019 s'élève donc à :

2 263 144,34 € - 552 321,09 € = 1 710 823,25 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 317 940,00 €

L'excédent de fonctionnement de l'exercice sera affecté au budget primitif 2020 de la manière suivante :

Fonctionnement 1 392 883,25 €

Investissement 870 261,09 €

### Projection du BP pour 2020 en fonction des objectifs de gestion

Nous proposons un Budget de fonctionnement 2020 très proche de celui de 2019 hors les recettes et dépenses impactées par la période de confinement.

Pour ces raisons nous proposons de ne pas augmenter les taux d'imposition 2020.

Nous devons rester dans la modération d'autant plus que les impôts locaux s'ajoutent à ceux du Conseil Général, de la Région et de Montpellier Méditerranée Métropole.

Comparons l'imposition avec les communes situées autour de Montpellier et dans l'agglomération :

TAUX d'IMPOSITION 2018 STRATE 5000 HABITANTS ET PLUS		
COMMUNES	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE
<b>Montferrier sur Lez</b>	11.95	20.67
Baillargues	26.85	36.10
Castelnau le Lez	16.43	34.05
Castries	15.25	25.34
Cournonterral	21.37	23.34
Fabrègues	14.70	20.35
Gigean	23.07	27.54
Grabels	19.87	27.52
Jacou	20.84	24.84
Juvignac	21.01	35.49
Montpellier	22.49	31.18
Pérois	20.31	31.81
Pignan	17.33	23.51
Saint Georges d'Orques	21.39	24.50
Saint Jean de Védas	14.11	25.10
Vendargues	17.27	21.02
Villeneuve lès Maguelone	23.74	38.93

Ce tableau nous permet de constater que nous restons une commune dont les taux font partie des plus bas autour de Montpellier.

### Poids de la dette :

Notre dette en capital est de 156 004,69 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020 soit environ 40 € par habitant. L'annuité par rapport aux recettes réelles de fonctionnement représente pour 2019 : 1.04 % alors que la norme maximum se situe à 15 %. Il faut aussi noter que dans quatre ans, la commune n'aura que très peu à rembourser.

C'est le résultat d'une politique de désendettement menée depuis plus de 20 ans par l'équipe municipale. De plus notre dette ne comporte aucun emprunt toxique pouvant mettre en péril les finances communales.

## EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2020	156 004,69	30 178,08	5 897,28	0,00	36 075,36
2021	125 826,61	31 400,36	4 675,00	0,00	36 075,36
2022	94 426,25	32 672,24	3 403,12	0,00	36 075,36
2023	61 754,01	33 995,72	2 079,64	0,00	36 075,36
2024	27 758,29	10 256,83	948,86	0,00	11 205,69
2025	17 334,34	2 145,75	770,65	0,00	2 916,40
2026	15 188,59	2 247,51	668,89	0,00	2 916,40
2027	12 941,08	2 354,09	562,31	0,00	2 916,40
2028	10 586,99	2 465,72	450,68	0,00	2 916,40
2029	8 121,27	2 582,65	333,75	0,00	2 916,40
2030	5 538,62	2 705,12	211,28	0,00	2 916,40
2031	2 833,50	2 833,50	83,01	0,00	2 916,51

En conclusion, l'excédent global de clôture qui s'élève à **1 392 883,25 €** va nous permettre d'envisager de nouveaux investissements sans recourir à l'emprunt.

Projets nouveaux :

Après la période de confinement qui a retardé le déroulement des élections les projets nouveaux ne peuvent être menés à terme en 2020 et se reporteront sur 2021.

De ce fait le budget d'investissement est constitué des restes à réaliser pour les programmes en cours et de quelques investissements que nous pourrons réaliser rapidement.

Le Conseil Municipal valide le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 qui s'est tenu dans les meilleures conditions.

## 2 – Affectation du résultat 2019

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2019 suivant :

Excédent de fonctionnement 2019 =	2 263 144,34 €
Déficit d'investissement 2019 =	552 321,09 €
Restes à réaliser 2019 =	317 940,00 €
Est affecté en fonctionnement BP 2020=	1 392 883,25 €
Et en investissement =	870 261,09 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte cette proposition par 24 voix POUR et 3 Abstentions (Mme GELSOMINO Myriam, Mrs BOURELLY Michel, PROSPERI Jean-Marie).

## 3 – Taux d'imposition 2020

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter pour 2020 les mêmes taux d'imposition en vigueur depuis 2005.

Taxe d'habitation	11.95 %
Foncier bâti	20.67 %
Foncier non bâti	79,73 %

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte cette proposition par 24 voix POUR et 3 Abstentions (Mme GELSOMINO Myriam, Mrs BOURELLY Michel, PROSPERI Jean-Marie).

## 4 – Budget primitif 2020

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2020 de la Commune par chapitre.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 4 652 456,00 € et en section d'investissement à 2 651 540,00 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte cette proposition par 22 voix POUR et 5 Abstentions (Mmes GELSOMINO Myriam, GOLLAIN Céline, Mrs BOURELLY Michel, PROSPERI Jean-Marie, BORD Jean-Paul).

## 5 – Subventions aux associations

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
	€	€
PARENTS D'ELEVES A.P.I.M.	650	650
SAINT ETIENNE	530	530
TENNIS CLUB	2 700	2 700
OLYMPIQUE MONTFERRIER	6 000	6 000
3ème AGE	1 500	1 500
CHASSE	470	470
PETANQUE	470	470
MONTFERRIER TAEKWONDO CLUB	2 100	2 100
ENFANTS DE MONTFERRIER	800	800
ASSOCIATION VIE ET ANIMATION	130	130
CRECHE LES CALINS	65 000	65 000
CULTURE ET LOISIRS	3 200	3 200
A.D.C.C.F.F.	100	100
ASSOCIATION "LA LYRE"	2 500	2 500
ANCIENS COMBATTANTS	110	110
AQUEDUC	1 650	1 650
COMITE DE JUMELAGE ZINAL	1 000	1 000
ZONTA	200	200
T.A.G.M.	160	160
ECOLE DE RUGBY DU PIC ST LOUP	250	250
LES AMIS CHAPELLE BAILLARGUET	250	250
SOS LEZ ENVIRONNEMENT	250	250
OFILDELART		300
NON AFFECTE	7 930	7 630
<b>TOTAL</b>	<b>97 950</b>	<b>97 950</b>

### **Subventions exceptionnelles 2020**

<b>Tennis - Tournoi</b>	<b>300</b>
<b>Football - Tournoi</b>	<b>150</b>
<b>Pétanque - Concours</b>	<b>500</b>
<b>Concert - Lyre</b>	<b>1100</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 050</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>100 000</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité cette proposition.



## Questions diverses :

- Proposition de l'UDAF d'un membre supplémentaire au Centre Communal d'Actions Sociales. Nouveau vote lors du prochain CM pour validation du nombre des membres du CCAS.
- Il a été abordé un sujet relevant de la vie personnelle de Mr Chrétien. La question s'est posée sur sa fonction. Mr Chrétien a bien confirmé qu'il était juriste en attente de validation pour devenir avocat, validation qui aura lieu à l'automne 2020, retardée à cause de la crise sanitaire.

Pour Mr Bourelly qui a pris la parole, cela est un non évènement.

**Fin de la séance du Conseil Municipal à 22h30.**

